



Abortion Rights
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à
l'avortement au Canada

Votre voix pour le choix

Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix

B.P. 2663, succ. princ., Vancouver (C.-B.) V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Pour diffusion immédiate

27 septembre 2017

La députée Rachael Harder n'est ni qualifiée ni apte à présider le Comité permanent de la condition féminine.

NATIONAL – La députée conservatrice Rachael Harder (Lethbridge) a été élue comme présidente du Comité permanent de la Condition féminine alors qu'elle est fermement opposée à l'avortement. « Être contre l'avortement devrait vous disqualifier automatique du Comité de la condition féminine, affirme Joyce Arthur, directrice générale de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC).

La position radicale de la députée à l'égard des droits reproductifs des femmes est incompatible avec le mandat que s'est donnée Condition féminine Canada qui est de promouvoir l'égalité des femmes et leur pleine participation à la société. Les droits reproductifs sont au cœur du combat pour l'égalité des femmes parce que la plupart d'entre elles ne peuvent participer pleinement à une vie publique si elles ne contrôlent pas leur fécondité. »

Harder n'est pas qualifiée ni apte à occuper le poste de présidente au Comité de la condition féminine, s'insurge Kathy Dawson, porte-parole albertaine pour la CDAC. Elle se cache derrière une politique conservatrice qui plaide ne pas vouloir rouvrir le débat sur l'avortement, mais dans les faits, Harder a appuyé le projet de loi proposée l'année dernière par une collègue qui voulait donner des droits aux fœtus, et en 2014, elle a promis à un groupe pro-vie des lois et des politiques visant à protéger les enfants à naître. Elle a aussi accordé depuis 2015 des subventions fédérales de l'ordre de plus de 17 000 \$ à des groupes pro-vie de sa circonscription ».

Sa position radicale en matière d'avortement pourrait affecter ses décisions et ses priorités au Comité permanent de la condition féminine et à la présentation des rapports à la Chambre des communes, rapporte Arthur. Nous nous inquiétons que son élection à titre de présidente ait un effet dissuasif sur les travaux de la Condition féminine et sur les subventions reliées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes et des transgenres ».

Puisque le Parti conservateur a le droit de choisir le ou la candidate de son choix à la présidence du Comité permanent de la condition féminine, Arthur suggère que le Parti choisisse un député pro-choix, notamment Lisa Raitt ou Michelle Rempel. « Nous demandons aux membres du parti libéral de s'opposer à la candidature de Harder, réclame Dawson. Par conséquent, si elle est élue, nous demandons au comité de la surveiller de près et d'intervenir dans le cas où elle tenterait d'imposer ses convictions conservatrices ou pro-vie à la table du Comité ou de condition féminine Canada ».

Pour en savoir plus, consulter le document suivant: « **Rachael Harder's Public Position on Abortion** » : <http://www.arcc-cdac.ca/action/Rachael-Harder-position-abortion.pdf> [seulement en anglais]

Contacts :

Joyce Arthur	Executive Director / Directrice générale, ARCC-CDAC, Vancouver	joyce@arcc-cdac.ca	604-351-0867
Kathy Dawson	Alberta Pro-Choice Coalition, Edmonton	kathy@arcc-cdac.ca	780-914-4695
Carolyn Egan	Ontario Coalition for Abortion Clinics, Toronto	c.egan@sympatico.ca	416-806-7985
Julie Lalonde (parle français)	ARCC-CDAC, Ottawa	julie.s.lalonde@gmail.com	613-301-2697
Colleen MacQuarrie , BA, MA, PhD	Professor, University of Prince Edward Island / Professeur, Université de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown, PE	cmacquarrie@upei.ca	902-566-0617
Christopher Kaposy , PhD	Ethicist, Memorial University / Éthicien, Université Memorial, St. Johns NL / T.-N.	christopher.kaposy@med.mun.ca	709-864-3375 (w / bur.)